

Taxe d'accise

gifle magistrale. Des injustices bien moins flagrantes que celles que comporte ce bill ont déjà abouti à des révolutions. Peut-être que cet été, au plus fort de la canicule, les Canadiens qui aiment déguster la bière pression auront la mauvaise idée de s'inquiéter de la clause d'indexation de ce bill. Le ministre s'avise de rire: c'est peut-être qu'il aime lui aussi déguster une bonne bière de temps à autre. Mais un jour, les Canadiens comprendront que nous insérons pour la première fois une clause d'indexation dans un bill fiscal, non pas pour aider le pauvre contribuable à payer ses impôts, mais pour hausser les impôts au fur et à mesure que le coût de la vie augmente. A cause de cette disposition le prix d'une caisse de vingt-quatre petites bouteilles de bière—je ne parle pas des grosses bouteilles que les habitants des provinces de l'Atlantique ont connues au temps jadis—augmentera de 157 p. 100 d'ici 1991. C'est-à-dire qu'en 1991 la caisse de vingt-quatre coûtera \$23.64. Par ailleurs, la bouteille de gin—s'il y a des gens qui boivent cela—augmentera de 101 p. 100 au cours de la même période, de même que la vodka et certains autres alcools importés qui seront soumis à l'indexation et à la hausse composée qui a pour effet d'accumuler les taxes. Une bouteille de gin ou de vodka coûtera donc \$16.42.

Cette taxe est inique. Si le Parlement approuve un bill qui crée un précédent pour l'avenir, on pourrait alors tout aussi bien fixer le montant de toutes les taxes d'après l'indice du coût de la vie. Pourquoi alors ne pas calculer l'impôt sur le revenu des particuliers d'après l'indice du coût de la vie? Pourquoi ne pas faire de même pour les impôts des entreprises ou tout autre type d'impôt?

C'est un affront de taille à notre institution dont les origines remontent à l'époque lointaine où les ducs et les seigneurs se réunissaient pour expliquer au roi qu'il ne pouvait pas participer aux croisades s'ils n'avaient pas leur mot à dire eux aussi. C'est ainsi que le Parlement vit le jour en Angleterre. Il s'agissait de discuter finances et de savoir qui allait percevoir les taxes. Les gens avaient-ils le droit d'envoyer un émissaire dans la capitale du pays pour parler de taxes?

Dans ce projet de loi, il est question d'une taxe d'accise sur certains articles, ne fût-ce que sur la bière que tellement de gens aiment boire; c'est un projet de loi inique. Je suis heureux de le critiquer de façon très constructive, ne fût-ce que pour cette raison.

Je répète que nous ne parlons pas d'aliénation des régions. Nous savons tous que les gens ont des avis différents sur les députés et sur leur influence. Bien des gens pensent que les députés essaient de faire quelque chose par la bande ou directement.

J'ai foi dans cette institution. C'est ce que disait le très honorable député de Prince-Albert dont l'ombre plane encore de temps en temps sur la Chambre, et c'est un bien. C'est la seule institution qui incarne les 22 ou 24 millions de Canadiens; nous verrons bien combien au juste il y en a demain, à l'occasion du recensement. Le Parlement est l'organe vivant du pays, d'un océan à l'autre.

● (2010)

Je pourrais en parler encore longuement. Les députés d'en face, les ministériels, nos adversaires politiques, nos respectés

collègues, adoptent une position—et je respecte quiconque prend une position—mais je déplore une chose. Je crains fort que les ministres—non pas les députés de l'arrière-ban—aient vraiment perdu de vue le Canadien moyen, la Canadienne moyenne. Ils sont au pouvoir depuis trop longtemps. Ils ont vraiment perdu tout contact avec eux.

Mais laissons tomber la bière, ce qui n'asséchera pas le bill pour autant mais le rend plutôt intéressant, et venons-en aux choses dont d'autres députés ont traité avec sérieux. Mon whip me dit qu'il me reste à peine deux minutes. Je ne rappellerai pas les iniquités perpétrées par la taxe sur les revenus pétroliers, la taxe de 8 p. 100 à la tête du puits, à l'endroit des ressources naturelles de l'Ouest alors que celles des autres régions du pays, comme le nickel, le cuivre et l'électricité, y échappent.

Après la suspension de la séance, on confirmait aux nouveaux de 6 heures l'échec de cette politique énergétique nationale, qu'on devrait surnommer plutôt la nationalisation de la production énergétique. En entrant dans le hall d'entrée à 6 heures, j'ai entendu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) annoncer à la télévision que ces bons vieux Canadiens qui, lors des élections il y a à peine deux ans, s'inquiétaient d'une hausse de 18c. le gallon, devront maintenant payer un autre 9c. de plus le gallon parce que sa politique est en train d'échouer.

Je me demande si le député de Lincoln (M. Mackasey) pourrait nous dire quel est le prix d'un gallon—et non d'un litre—d'essence? Avant qu'on y ajoute 9c. à 6 heures, à cause de la situation sur la scène énergétique nationale, le prix de base de l'essence au pays était de \$1.60 le gallon.

La seule chose qui a sauvé le gouvernement et berné les gens, c'est la conversion au système métrique. On a dupé les gens avec cette histoire de litres—un litre par-ci un litre par-là. Combien de gens savent combien d'augmentations il y a eu depuis les dernières élections? Avant ce soir, nous avons subi 11 augmentations. Le ministre des Finances a employé frauduleusement le mot de passe «18c.» et je n'ai pas de sympathie pour lui car c'est ainsi qu'il a permis au gouvernement de reprendre le pouvoir.

Je crois comprendre que mon temps de parole achève. Si la conversion au système métrique a malheureusement épargné le gouvernement à court terme, pour paraphraser une autre citation célèbre, à long terme, les Canadiens d'un océan à l'autre s'en mordront les doigts. Le bill C-57 est l'un des instruments contre lesquels tous les Canadiens doivent protester et contre l'adoption desquels ils doivent voter.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je serai bref, parce qu'une bonne partie de ce que je voulais dire dans le cadre de ce débat a déjà été dit. Il y a deux ou trois points qui méritent d'être répétés et un certain nombre d'éléments nouveaux que je voudrais apporter et qui nous permettront de conclure. Quiconque s'est mis à l'écoute de ce débat ce soir par hasard doit certainement se demander pourquoi la Chambre des communes consacre autant de temps à cette mesure, compte tenu du fait que le pays est aux prises avec des problèmes beaucoup plus fondamentaux.